CONSERVATOIRE
À RAYONNEMENT RÉGIONAL
CERGY-PONTOISE agglo

Parcours non diplômant

Les parcours différenciés

le parcours de l'orchestre

De 7 ans à 10 ans

Pour construire les bases de la pratique et de la culture musicale autour d'une discipline instrumentale, le CRR propose un parcours non-diplômant, qui décline tous les apprentissages des premières années d'études constituant la formation du musicien au sens large : le chant, la formation musicale et la formation instrumentale.

Orchestre à cordes (violon, alto, violoncelle, contrebasse)

Orchestre de cuivres (trompette, cor, trombone, tuba)

1h hebdomadaire à trois enfants consacrée à la pratique instrumentale

1h30 de répétition d'orchestre sous la responsabilité conjointe d'un professeur de formation musicale et de professeurs d'instruments

Pour les cordes, une troisième séquence hebdomadaire par pupitre

Le parcours accompagné

Le parcours accompagné permet à des étudiants ayant atteint au moins le niveau 2e cycle de poursuivre une pratique musicale adaptée à leur projet sur la base d'un contrat de formation défini conjointement avec les enseignants avant le début de la formation.

L'accès se fait **sur entretien avec les enseignants de l'étudiant et la direction.** Le parcours est construit d'un commun accord entre l'étudiant et les enseignants en fonction de son projet. Les cours suivis sont choisis parmi ceux proposés par le conservatoire. Un atelier de pratique d'ensemble est obligatoire.

Cours de pratique instrumentale ou vocale (deux étudiants par heure)

Atelier de pratique d'ensemble

ou

Une discipline au choix conseillée par le professeur d'instrument.

Le parcours accompagné ne peut en aucun cas se résumer au seul cours d'instrument.

Parcours atelier

Il s'adresse à tous les **musiciens amateurs qui souhaitent partager la musique** avec bonne humeur, constance et rigueur. **Les musiciens sont orientés après un test instrumental vers diverses formations.**

Le travail personnel des étudiants, lui aussi indispensable et progressif, vient compléter les enseignements délivrés par les professeurs, dans une démarche de responsabilité et d'autonomie.

Parcours ado et adulte

Dès 15 ans

Ados et adultes, débutant ou souhaitant poursuivre une formation acquise par ailleurs, voire renouer avec une pratique musicale antérieure. L'admission a lieu en fonction des places disponibles dans les classes demandées, l'accueil des étudiants étant étudié en priorité. Ces parcours ne sont pas diplômants.

Deux parcours possibles

Le contrat complet : 3 cours obligatoires

1. un cours d'instrument individuel hebdomadaire pendant la période scolaire : 30 minutes

2. un cours de culture ou de formation musicale

3. une pratique d'ensemble

Le contrat forfait

1. une pratique d'ensemble

2. un cours individuel : 15 heures à répartir sur l'année

Ces parcours permettent aux instrumentistes suffisamment autonomes d'être soutenus et d'être guidés par une méthode de travail adaptée afin de progresser techniquement et musicalement. À la suite d'un entretien avec l'équipe pédagogique, les ados et adultes sont invités à définir un projet personnel de formation.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE
Parvis de la Préfecture - CS 80309
95027 Cergy-Pontoise Cedex
01 34 41 42 53